



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

AU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

**Étude sur les défis auxquels sont confrontés les fermiers, les éleveurs et
les producteurs en matière de santé mentale**

Présentées par Martin Caron, premier vice-président général et
Pierre-Nicolas Girard, consultant dossier santé psychologique

Le 27 septembre 2018



Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'UPA contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'UPA et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les 41 406 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent 28 194 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à plus de 56 500 personnes. Chaque année, ils investissent 547 M\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2017, le secteur agricole québécois a généré 8,5 G\$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Les 30 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 350 M\$ générant un chiffre d'affaires de 2,5 G\$ par la transformation de leur bois.

L'action de l'UPA trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour développer la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs et productrices agricoles et forestiers a fait connaître l'agriculture et la forêt privée du Québec au Canada et au monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 12 fédérations régionales et 26 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.

1. Détresse psychologique en agriculture : une problématique réelle

La détresse psychologique en agriculture fait de plus en plus parler. Il est donc rassurant de voir le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes s'y intéresser. Divers constats des organismes sociaux communautaires et de chercheurs québécois nous démontrent également l'urgence d'agir :

- Taux élevé de détresse psychologique en agriculture : 57 % des agriculteurs consultés lors de l'étude de Ginette Lafleur (2006) reconnaissent vivre ou avoir vécu une période de détresse importante;
- L'analyse de 78 rapports de coroner produits à la suite du suicide d'un agriculteur (Lafleur, 2010) a permis des constats troublants, notamment que les services sociaux et de santé ne semblent pas adaptés aux besoins des agriculteurs :
 - o 67 % des dossiers étudiés avaient reçu un diagnostic de maladie mentale;
 - o 51 % présentaient des problèmes professionnels;
 - o 25 % avaient consulté dans les mois précédant leur suicide; 22 % dans les jours précédents;
- Plusieurs facteurs de stress identifiés :
 - o Investissements de plus en plus importants et réglementation exigeante avec laquelle composer (ex. : environnement, bien-être animal);
 - o Incertitude financière (ex. : renouvellement des ententes commerciales);
 - o Transfert de ferme difficile (ex. : valeur de la ferme vs rentabilité);
 - o Manque de main-d'œuvre compétente et disponible;
 - o Conciliation travail-famille difficile à réaliser.

Ces situations conduisent de nombreux agriculteurs à de l'épuisement professionnel (physique et psychologique) en plus d'entraîner pour eux et leurs proches des relations interpersonnelles difficiles (divorce, tensions familiales, isolement). La détresse, bien qu'elle ne soit pas l'unique facteur, peut malheureusement conduire au suicide. Lorsque se produit l'irréparable, cela crée un impact sur les collectivités et le milieu agricole. Ces situations ont amené l'UPA à s'impliquer pour la santé psychologique en agriculture.

Les actions réalisées par l'UPA jusqu'à maintenant se sont principalement concentrées sur les clientèles à risque, en collaboration avec l'Association québécoise de prévention du suicide et les centres de prévention du suicide. Cela est toutefois insuffisant dans une démarche de prévention. Il est urgent d'agir en amont afin de réduire la détresse psychologique en agriculture et ses conséquences tragiques.

2. La problématique de la santé mentale doit être vue dans son ensemble

Plusieurs facteurs contribuent à la détérioration de la santé psychologique chez certains agriculteurs. Outre les conditions personnelles, les aspects socioéconomiques dans lesquels s'exerce l'agriculture au Canada doivent également être considérés.

Sur le plan de la santé des personnes, les services offerts doivent tenir compte de la particularité du monde agricole. En plus d'être un secteur d'activités économique tributaire des aléas de la météo, c'est aussi un monde fortement teinté de l'idéologie masculine traditionnelle (Roy, 2016). Les agriculteurs hésitent à consulter et lorsqu'ils agissent, ils sont souvent à l'extrême limite. Ils le font dans un contexte où les services ne sont pas toujours disponibles ou accessibles, le suivi médical étant souvent inadéquat, voire inexistant dans certaines régions. Sur le plan socioéconomique, les divers programmes gouvernementaux (ex. : aide financière, soutien pour se familiariser avec les réglementations diverses) doivent également être faciles d'accès et offerts de façon concertée et ordonnée.

3. Recommandations

4

Les recommandations de l'UPA au Comité s'inscrivent dans trois principaux axes d'intervention : la prévention pour réduire, voire éliminer les sources de stress, l'amélioration des services psychosociaux et de santé destinés aux agriculteurs (services professionnels adaptés et disponibles) et l'amélioration des connaissances et des pratiques en matière de santé mentale.

3.1. Agir en prévention

L'État a la responsabilité de rendre disponibles des programmes agricoles faciles d'accès et qui limitent les situations de crise. À cet égard, l'UPA recommande :

- sur le plan socioéconomique :
 - o la mise en place de programmes facilitant le transfert de ferme intergénérationnel;
 - o le développement d'une stratégie de recrutement et de formation d'une main-d'œuvre agricole compétente, y compris les travailleurs étrangers;
 - o la simplification des documents administratifs permettant l'accès aux différents programmes gouvernementaux offerts;
 - o l'adoption de mesures compensatoires limitant les pertes économiques dès que des changements aux règles commerciales pouvant avoir un impact significatif sur la rentabilité des fermes sont reconnus par le gouvernement canadien;
 - o un programme de gestion des risques adapté, mis en œuvre dès la survenance de problèmes économiques, politiques ou climatiques;

- o la prise en compte de la santé des humains, psychologique notamment, dans l'ensemble des projets de développement;
- o l'intégration de l'obligation d'accompagner les agriculteurs en détresse au sein des organismes agricoles canadiens;
- sur le plan de la promotion de la santé :
 - o l'élaboration d'une stratégie nationale pour la réalisation de campagnes de prévention de la santé mentale des agriculteurs qui tiennent compte des particularités du monde agricole telles les périodes de grands travaux agricoles et les perturbations économiques ou météorologiques;
 - o la sensibilisation sur l'importance de protéger sa santé et de consulter rapidement dès les premiers signes de maladie;
 - o la promotion de l'équilibre de vie, entre autres en soutenant la recherche sur les enjeux en agriculture au regard de l'équilibre de vie et de la conciliation travail-famille et par le développement de campagnes de sensibilisation auprès des agriculteurs.

3.2. Améliorer les services psychosociaux et de santé

L'État a la responsabilité d'assurer que la population bénéficie des services psychosociaux et de santé dont elle a besoin. En matière de santé psychologique pour les agriculteurs, cela devrait se traduire tant par l'action des groupes sociocommunautaires que par les services publics offerts. À cette fin, l'UPA recommande :

- la reconnaissance de la particularité du monde agricole dans les divers programmes mis en place :
 - o développement d'un volet « agriculture » à l'Association canadienne pour la santé mentale;
 - o développement d'une stratégie de prévention par la promotion de la santé et d'un meilleur équilibre de vie (sensibilisation, information, éducation, accompagnement) spécifique au monde agricole;
- l'implantation de services publics de santé et psychosociaux dans toutes les régions du Canada et de services disponibles et accessibles dans toutes les régions rurales :
 - o accès facilité à des ressources professionnelles de santé ou d'intervention psychosociale avant que des situations extrêmes se produisent;
 - o soutien significatif aux groupes communautaires en région;
 - o soutien à l'organisme Au cœur des familles agricoles pour le développement d'un réseau permanent de travailleurs de rang dans toutes les régions agricoles du Québec;
- le soutien à la formation de sentinelles, déclinaison agricole auprès des professionnels du gouvernement canadien qui, de par leur travail, rencontrent des agriculteurs (ex. : inspecteurs en salubrité des aliments et en santé animale, conseillers, Financement agricole Canada);
- la mise en place d'un système d'échange entre les responsables provinciaux en matière d'intervention en santé mentale;

- l'encouragement des divers intervenants en santé mentale (ex. : psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux) à développer des pratiques adaptées à la réalité des agriculteurs;
- une meilleure coordination du travail des ressources professionnelles afin d'améliorer leur accessibilité dans toutes les régions du pays.

3.3. Améliorer les connaissances et les pratiques

La recherche peut contribuer à l'amélioration des connaissances de la problématique de la santé mentale en agriculture. Il est également nécessaire d'élaborer des programmes et des outils pour faciliter les activités de sensibilisation, d'information, de soutien ou de conseil auprès des agriculteurs. Enfin, il est hautement souhaitable de développer quelques indicateurs qui permettront de suivre l'évolution de la problématique dans le temps. L'UPA recommande donc :

- des recherches en santé :
 - o état de situation à jour (ex. : déterminants de la santé, informations pour connaître l'état de santé actuel et son évolution);
 - o bilan des projets de recherche effectués jusqu'à présent;
 - o recherche sur l'état de santé (physique et mentale) des agriculteurs, y compris le développement d'indicateurs permettant de suivre annuellement l'évolution de leur état, du niveau de stress perçu et des cas de suicide;
 - o conception d'une base de données (clientèle, prestation de soins ou de services, signaux de détresse, suicides, etc.), accessible aux divers intervenants;
 - o recherche-action ou sondage afin de cerner les besoins non répondus chez les agriculteurs (préventif et curatif) et les services sur lesquels ils aimeraient compter;
- le développement d'outils d'intervention :
 - o guides pour sensibiliser les professionnels et les inciter à une pratique qui tienne compte de la complexité de la vie sur la ferme;
 - o formation à l'intention des agriculteurs pour les aider à mieux composer avec le stress (ex. : formation traditionnelle, e-formation, webinaires).

4. Agir pour prévenir

Il importe d'agir dès maintenant pour préserver la santé des agriculteurs; la détresse psychologique en affecte plusieurs. Pour agir en prévention, il est nécessaire d'en faire un dossier public. L'UPA est d'avis qu'on doit sensibiliser, informer, conseiller et soutenir les agriculteurs partout où ils se trouvent. L'offre de service en santé mentale doit être adaptée à la réalité agricole, concertée et coordonnée. Une vraie démarche de prévention est requise. La vie professionnelle en agriculture se confondant avec la vie personnelle et familiale, il s'agit d'un défi en soi. L'UPA est déjà engagée en ce sens et souhaite que le gouvernement canadien s'engage aussi pour la santé, la sécurité et le mieux-être en agriculture. La sécurité alimentaire des Canadiens est tributaire du maintien d'un équilibre entre la rentabilité des fermes et la santé des agriculteurs.

L'UPA s'est engagée en adoptant un plan d'action et en nommant des porteurs de dossier dans chacune de ses instances régionales et locales; son réseau lui permet de couvrir l'ensemble du territoire québécois et ainsi de joindre tous les producteurs et productrices agricoles. L'UPA s'est assuré de l'adaptation de la formation sentinelle à la réalité agricole et en fait la promotion auprès de ses partenaires de l'agroalimentaire; plus de 600 sentinelles ont été formées à ce jour. Deux forums provinciaux tenus en 2016 et 2018 ont permis de partager les connaissances et de rassembler nos partenaires pour prévenir la détresse psychologique en agriculture. Notre prochain plan d'action vise la consolidation de nos actions et la prévention.

Nos recommandations au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire visent à réduire les sources de stress et à améliorer l'offre de services aux agriculteurs et à leur famille ainsi que les connaissances et pratiques en matière de santé mentale.

Prendre soin des agriculteurs, des agricultrices et de leur famille, c'est la meilleure façon de les garder en santé.